

RAPPORT N° 94/3-10
au Conseil Municipal

OBJET

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SPIE CAPAG
POUR LES TRAVAUX DE POSE DE CANALISATION
DE REFOULEMENT D'EAU POTABLE
ENTRE LES RESERVOIRS DU CHAUDRON ET DE MOULIN-A-VENT**

Un marché de travaux d'un montant de 1 764 010,50 F TTC a été passé avec la SPIE CAPAG pour l'exécution des travaux de pose de canalisation de refoulement d'eau potable entre les Réservoirs du Chaudron et de Moulin-à-Vent.

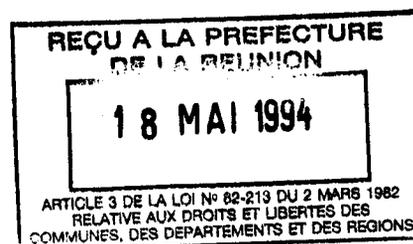
Lors de l'exécution des travaux, des prestations non prévues ont dû être exécutées, notamment celles relatives à la protection de la canalisation à poser en traversée du lit de la Ravine du Chaudron (suite à une modification naturelle de celui-ci) et au changement d'implantation de la conduite dans l'emprise de l'escalier qui permet la jonction de l'Avenue Georges Brassens et de la Rue du Moulin-à-Vent.

Le coût des travaux supplémentaires pour la réalisation de ces prestations et des plus ou moins values résultant des quantités réelles mises en oeuvre dans le cadre du marché de travaux à prix unitaire s'élève à 271 111,77 F TTC.

L'exécution de ces prestations non prévues s'étant avérée indispensable à la réalisation et à la protection des ouvrages réalisés, je vous demande d'approuver l'Avenant n° 1 au marché passé avec la SPIE CAPAG, lequel consiste à augmenter de 271 111,77 F TTC le montant initial des travaux -crédits prévus au Budget Annexe de l'Assainissement / D 000000 231 3001 03 AEP--.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



DELIBERATION N° 94/3-10
du Conseil Municipal
en séance du samedi 7 mai 1994

OBJET

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SPIE CAPAG
POUR LES TRAVAUX DE POSE DE CANALISATION
DE REFOULEMENT D'EAU POTABLE
ENTRE LES RESERVOIRS DU CHAUDRON ET DE MOULIN-A-VENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Sur le RAPPORT N° 94/3-10 du Maire ;

Vu le rapport de Gilbert GERARD, 4ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Travaux et Appels d'Offres, et Finances ;

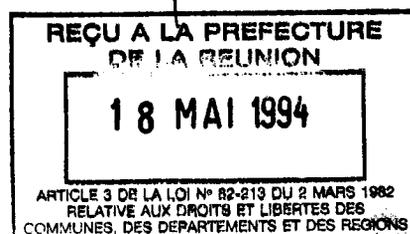
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(3 oppositions -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)**

Approuve l'Avenant n° 1 au marché passé avec la SPIE CAPAG pour les travaux de pose de canalisation de refoulement d'eau potable entre les Réservoirs du Chaudron et de Moulin-à-Vent, lequel porte le montant initial des travaux de 1 764 010,50 F TTC à 2 035 122,27 F TTC -crédits prévus au Budget Annexe de l'Assainissement / D 000000 231 3001 03 AEP-.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 11 MAI 1994

Pour le Maire absent
Le 1er Adjoint
Alain ARMAND



DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT DENIS

**CANALISATION DE REFOULEMENT
RESERVOIRS CHAUDRON / MOULIN A
VENT**

AVENANT n° 1

**au marché de travaux
établi le 19 Mai 1993**

DATE : 14 Février 1994

Entre d'une part:

La Commune de SAINT DENIS, Maître d'Ouvrage , représentée par Monsieur Le Maire de la Commune de Saint Denis,

Et d'autre part:

Le titulaire du marché, l'entreprise SPIE CAPAG, représentée par Monsieur Jean François DEBLONDE, Directeur.



ARTICLE I - OBJET

Le présent avenant a pour objet la régularisation, en plus et moins value, des travaux nécessaires à la réalisation de la conduite de refoulement du réservoir du Chaudron aux réservoirs du Moulin à Vent, sur la Commune de Saint Denis.

Ces travaux concernent notamment, en plus value:

- La réalisation d'un ouvrage de protection de la conduite en béton cyclopéen à la traversée de la Ravine du Chaudron.
- La modification de l'emplacement de la conduite au droit de l'escalier Rue Georges Brassens.
- L'ajout d'un robinet vanne et d'une ventouse sur le réseau, ainsi que la pose d'une gaine de protection des câbles électriques sur le Réservoir Moulin à Vent.
- La modification du tracé de la conduite à l'arrivée aux réservoirs Moulin à Vent.

Les prestations à inscrire en moins value comprennent notamment :

- La pose du nombre de régulateurs de niveaux.
- Fouilles en terrain rocheux et réfection d'enrobé.

ARTICLE. II - ACTE D'ENGAGEMENT

II-1 - PRIX

Le montant toutes taxes comprises des travaux fixé à l'article II "PRIX" de l'Acte d'Engagement est porté de 1 764 010,50 frs (UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE QUATRE MILLE CINQUANTE FRANCS, CINQUANTE CENTIMES) à 2.035.122,27 frs (DEUX MILLIONS TRENTE CINQ MILLE CENT VINGT DEUX FRANCS, VINGT SEPT CENTIMES.)

Le montant des travaux se décompose comme suit :

Montant initial H.T. du Marché:	1 640 940,00 F.
Montant H.T.plus values :	285 027,00 F.
Montant hors taxes moins values:	32 830,00 F

Montant H.T. Avenant N° 1 :	1 893 137,00 F

T.V.A. 7,5 % :	141.985,27 F.

Montant T.T.C. Avenant n° 1 :	2.035.122,27 F.

Montant des travaux T.V.A. incluse en lettre : ./DEUX MILLIONS TRENTE CINQ MILLE CENT VINGT DEUX FRANCS, VINGT SEPT CENTIMES./.

ARTICLE III - BORDEREAU DES PRIX

Au Bordereau des Prix du Marché initial sont ajoutés les prix supplémentaires suivants:

<u>N° de Prix</u>	<u>Designation</u>	<u>U</u>	<u>PU</u>
- Prix N° 211	Fourniture et mise en oeuvre de béton cyclopéen	m3	750,00
- Prix N° 304	Fourniture et pose gaine TPC 63 mm	ml	40,00
- Prix N° 305	Fourniture et pose gaine galva	ml	110,00

Les autres prix dont les quantités correspondantes ont été modifiées existent dans le Marché initial, et le prix unitaire correspondant sera appliqué.

ARTICLE IV - DETAIL DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

IV - 1 ETAT DES PLUS VALUES

n° article	Désignation	U	Quantités	Prix unitaires	Sommes partielles	Sommes totales
	<u>TERRASSEMENTS GENERAUX</u>					
101.1	Fouilles en tranchée dans ravine	m3	144.00	100.00	14.400.00	
101.2	Fouilles sous terrain non revetu	m3	70.00	80.00	5.600.00	
	<u>CANALISATION & OUVRAGES SP.</u>					
201	Fourniture et pose fonte Ø 300	ml	41.00	647.00	26.527.00	
203	Béton pour enrobage de canalisation	m3	94.00	1200.00	112.800.00	
205	F. et P. ventouse grand debit d'air	u	1.00	4500.00	4.500.00	
206	F et P. regard sur ventouse	u	1.00	5000.00	5.000.00	
209	Robinet vanne sous regard	u	1.00	9500.00	9.500.00	
211	F. & mise en oeuvre beton cyclopéen	m3	50.00	750.00	37.500.00	
	<u>TELECOMMANDE</u>					
301	Cable de telecommande 4x1.5 SYE	ml	60.00	30.00	1.800.00	
303	F & P boite de jonction	u	2.00	2000.00	4.000.00	
304	F & P gaine TPC Ø 63 mm	ml	195.00	40.00	7.800.00	
305	F & P gaine galva	ml	20.00	110.00	2.200.00	
	<u>REFECTIONS</u>					
402	Refection d'enrobé sur voie revetue	m2	200.00	180.00	36.000.00	
403	Refection chemin en grave	m2	145.00	120.00	17.400.00	

MONTANT HORS TAXES PLUS VALUES 285.027,00 F

IV - 2 ETAT DES MOINS VALUES

n° article	Désignation	U	Quantités	Prix unitaires	Sommes partielles	Sommes totales
102	<u>TERRASSEMENTS GENERAUX</u> P. value fouille en terrain rocheux	m3	100.00	80.00	8.000.00	
302	<u>TELECOMMANDE</u> F & P regulateur de niveau	u	2.00	2500.00	5 000.00	
401	<u>REFECTIONS</u> Refection d'enrobé sur RD	m2	23.00	210.00	4 830.00	
501	<u>OUVRAGES DIVERS</u> Jardinière en agglos	ml	30.00	500.00	15 000.00	

MONTANT HORS TAXES MOINS VALUES _____ 32.830,00 F

IV - 3 RECAPITULATIF

Le montant des travaux supplémentaires se décompose comme suit :

Montant H.T. plus values : 285 027,00 F.

Montant H.T. moins values : 32 830,00 F.

Montant H.T. travaux supplémentaires: 252 197,00 F

T.V.A. 7,5 % 18.914,77 F.

Montant T.T.C. travaux supplémentaires: 271 111,77 F.

ARTICLE VI - CONCLUSION

Toutes clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à LA POSSESSION, le

L'Entrepreneur (*)

Le Maître d'Ouvrage

(*) mention manuscrite " lu & accepté "; signature du titulaire du marché,

